
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**(*OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES
ARTICLE L323-1 DU CODE DU TRAVAIL ALINEA 1 ET 2*)**

Je soussigné, Kévin GAUTHIER

Agissant en qualité de gérant

de l'Entreprise SOLS TEAM (EX **SOCIETE DANIEL FARGEAS**)

ATTESTE SUR L'HONNEUR QUE L'EFFECTIF DE MON ENTREPRISE N'ATTEINT PAS LE SEUIL DE 20 SALARIES ET PLUS, SEUIL A PARTIR DUQUEL, L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EST FIXEE PAR LE CODE DU TRAVAIL (article L323-1 alinéa 1 et 2 du Code du Travail).

Conseil d'Etat, 22 janvier 2018, n°414860, Commune de Vitry-le-François

Le certificat relatif à l'emploi des travailleurs handicapés mentionné dans l'[arrêté du 25 mai 2016](#) ne peut être exigé d'un candidat de moins de 20 salariés.

Fait à ISLE d'ESPAGNAC
Le 18/12/2023

Signature et cachet de l' Entreprise